

SEANCE DU 08 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi huit juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DRICOURT, Maire, après avoir été légalement convoqué (convocation du 01.07.2021).

Présents : DRICOURT Alain, PERRIN Arnaud, GOBERT Christelle, COMMÈRE Philippe, WEINMANN Annie, PELTIER Christian, PERELLO Myriam, MICHAUD Delphine, LAMIDEL Mathias, LESUEUR Michel, BATTAGLIA Martin

Absents excusés : PEIROUX Nicole (qui a donné pouvoir à GOBERT Christelle) REGNIER Eric (qui a donné pouvoir à DRICOURT Alain), LAMZOUZI Mariam (qui a donné pouvoir à BATTAGLIA Martin), ANDRÉ Sabine

Secrétaire de séance : WEINMANN Annie

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans remarques ni observations et signé par les membres présents à cette réunion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame WEINMANN Annie comme secrétaire de séance.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29, 1^{er} alinéa,

Considérant le projet d'une construction d'une centrale photovoltaïque au sol, comprenant des structures fixes ancrées au sol, des panneaux solaires, des locaux techniques, un poste de livraison, des portails et une clôture présenté par la société TSE, SAS au capital 1 040 000 € dont le siège social est situé 55 Allée Pierre Ziller, Valbonne (06 560) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grasse sous le numéro N° 819 466 756, représentée par Monsieur Mathieu DEBONNET,

Considérant que la société TSE projette d'implanter une telle installation photovoltaïque sur le territoire communale, à savoir sur la parcelle cadastrée AD 90 pour une surface de 4ha 92a 66ca qui a reçu autrefois une carrière et une casse automobile,

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de développement de l'énergie photovoltaïque mais également dans le cadre des objectifs qu'entend poursuivre la Commune dans ce domaine.

Considérant qu'un soutien de la commune est nécessaire à l'aboutissement du projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré le conseil municipal, par 13 voix pour (DRICOURT Alain, PERRIN Arnaud, GOBERT Christelle, WEINMANN Annie, PEIROUX Nicole, PELTIER Christian, REGNIER Eric, PERELLO Myriam, MICHAUD Delphine, LAMIDEL Mathias, LESUEUR Michel, LAMZOUZI Mariam, BATTAGLIA Martin) et 1 abstention (COMMÈRE Philippe)

Article 1 :

Est favorable à la réalisation du projet de création d'un parc photovoltaïque sur les parcelles ci-dessus identifiées.

Article 2 :

De donner tous pouvoirs au Maire pour effectuer les démarches administratives, et signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

CONVENTION SPA 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a recours aux services de la Société Protectrice des Animaux pour la mise en fourrière des animaux errants.

La convention signée avec la SPA est caduque depuis le 31 décembre 2020.

Afin d'éviter toute rupture des prestations, il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Ce contrat est conclu pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021. Il sera reconduit 2 fois par période d'une année par reconduction tacite sans que la période ne puisse au total excéder la date du 31 décembre 2023.

La société protectrice des animaux demande une participation **pour l'année 2021 de 1.25 euros par habitant.**

Le nombre d'habitants retenu pour le calcul sera celui de la population légale totale au 01 janvier 2021 (source INSEE) en vigueur au 1er janvier 2021, soit 1 060 habitants.

Les prestations pour les années désignées ci-dessous seront fixées par période d'une année (1er janvier au 31 décembre). En conséquence il ne sera pas envoyé d'avenant au 1er janvier 2022, ni au 1er janvier 2023, ces modifications étant notifiées dans la présente convention.

Le tarif par habitant fixé pour l'année 2022 (année complète) sera de 1.29 €. Le nombre d'habitants retenu pour le calcul sera celui de la population totale légale (source INSEE) en vigueur au 1er janvier 2022.

Le tarif par habitant fixé pour l'année 2023 (année complète) sera de 1.32 €. Le nombre d'habitants retenu pour le calcul sera celui de la population totale légale (source INSEE) en vigueur au 1er janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 13 voix pour (DRICOURT Alain, PERRIN Arnaud, GOBERT Christelle, WEINMANN Annie, PEIROUX Nicole, PELTIER Christian, REGNIER Eric, PERELLO Myriam, MICHAUD Delphine, LAMIDEL Mathias, LESUEUR Michel, LAMZOUZI Mariam, BATTAGLIA Martin) et 1 abstention (COMMÈRE Philippe) accepte la proposition de renouvellement présenté par la Société Protectrice des Animaux pour la convention fourrière à compter du 1er janvier 2021.

Le montant de la prestation due s'élève à 1 325.00 euros TTC pour l'année civile.

BONS SCOLAIRES RENTRÉE 2021/2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reconduire pour l'année scolaire 2021/2022, la distribution de bons d'une valeur de 30 euros, aux enfants âgés de 11 ans à 16 ans, pour l'achat de fournitures scolaires chez MAG PRESSE à Béthisy-Saint-Pierre.

Ils peuvent être retirés en mairie à partir du 16 août 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

MODIFICATION MEMBRES ASSOCIATION FONCIÈRE

Monsieur le Maire indique que lors de la séance du 11 février 2021, le Conseil Municipal a désigné les membres titulaires et suppléants propriétaires exploitants ou non pour siéger à l'Association Foncière.

Les 2 membres suppléants étant dans l'impossibilité d'assurer leurs fonctions, il est donc nécessaire de nommer d'autres membres suppléants :

Après délibération, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

2 membres suppléants :

- PETERS Clément
- PILAT-MOQUET Olivier

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 19 heures 15

Affichage du compte-rendu le 09 juillet 2021

Alain DRICOURT, Maire :

Arnaud PERRIN, 1^{er} Adjoint :

Christelle GOBERT, 2^{ème} Adjoint :

Philippe COMMÈRE, 3^{ème} Adjoint :

Annie WEINMANN, 4^{ème} Adjoint :

Nicole PEIROUX, Conseillère (qui a donné pouvoir à GOBERT Christelle) :

Christian PELTIER, Conseiller :

Eric REGNIER, Conseiller (qui a donné pouvoir à Monsieur DRICOURT Alain) :

Myriam PERELLO, Conseillère :

Delphine MICHAUD, Conseillère :

Mathias LAMIDEL, Conseiller :

Michel LESUEUR, Conseiller :

Mariam LAMZOUZI, Conseillère (qui a donné pouvoir à Monsieur Martin BATTAGLIA) :

Martin BATTAGLIA, Conseiller :